



Prénom NOM
Florent FAVIERE

École doctorale
Droit et Science
politique

Affiliation
Université
Rennes 1, CNRS,
IODE (Institut
de l'Ouest :
droit et Europe)
– UMR 6262

Collaboration
Cotutelle
Université de
Bologne :
International
Research Centre
on European
Law (CIRDE)

Financements
Contrat
doctoral
politique
scientifique de
l'établissement

L'objectif de sécurité en droit de l'Union européenne: articulations entre la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et l'Espace de liberté, de sécurité et de justice (ELSJ)



Source : Iris-France.org



Source : metetmarine.com

CONTEXTE

La sécurité constitue un objectif de l'Union européenne qui connaît plusieurs traductions dans les traités sur lesquels l'Union est fondée. L'objet de la thèse est d'étudier l'objectif de sécurité en droit de l'Union européenne sous l'angle de deux domaines de compétences spécifiques : la PESC et l'ELSJ. Ces deux domaines sont a priori bien distincts dans la mesure où ils n'appartiennent pas à la même sphère d'action de l'UE : la PESC est une politique externe de l'UE alors que l'ELSJ concerne principalement son action interne. Dès lors, même si elles poursuivent toutes deux des objectifs sécuritaires, leurs finalités diffèrent : de manière un peu schématique, la PESC poursuit un objectif de sécurité internationale alors que l'ELSJ poursuit des objectifs de sécurité interne à l'UE.

Cette présentation du cadre juridique de la sécurité en droit de l'UE ne résiste cependant pas à la réalité des enjeux sécuritaires auxquels l'Union européenne est aujourd'hui confrontée. En effet, la frontière entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure s'est déplacée, voire effacée. Qu'il s'agisse de la lutte contre le terrorisme, de la lutte contre la criminalité organisée, de la cybersécurité et tous les trafics illicites ou de la gestion de la crise migratoire, on assiste dès lors à un brouillage entre la PESC et l'ELSJ. Face à ces menaces, l'action de l'UE ne peut être ni purement interne, ni exclusivement internationale mais requiert au contraire une approche globale et cohérente.

QUESTION

Quelles sont les conditions juridiques nécessaires à l'articulation entre la PESC et l'ELSJ pour une réalisation optimale de l'objectif de sécurité de l'UE ?

MÉTHODE

- Circonscrire précisément l'objectif de sécurité de l'UE tel que fixé par les traités UE et FUE.
- Identifier les différents enjeux sécuritaires (menaces, crises, conflits) auxquels l'UE est confrontée.
- Analyser les différents instruments mobilisés par le droit dérivé de la PESC et de l'ELSJ afin d'identifier les conditions de leur mise en cohérence.
- Déterminer si des lignes directrices pour la réalisation de l'objectif de sécurité de l'UE peuvent être dégagées, afin de formuler des propositions d'évolution des deux cadres juridiques étudiés.

RÉSULTATS

L'ambition de la thèse est d'envisager les conditions juridiques de l'articulation entre la PESC et l'ELSJ pour une réalisation optimale de l'objectif de sécurité de l'UE.